

Plan Local d'Urbanisme

7.2.a Notice annexes sanitaires



Elaboration du PLU	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation
	24 / 11 / 09	28 / 03 / 13	28 / 08 / 13	12 / 12 / 13



Introduction

Cette notice technique est établie suivant les dispositions de l'article R.123-14 du code de l'urbanisme.

Elle a pour but :

- de préciser, à l'appui des documents graphiques joints au dossier, les caractéristiques des équipements existants concernant :
 - l'adduction d'eau potable et la défense incendie
 - les réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées
 - la collecte et la gestion des eaux pluviales
 - le ramassage et le traitement des déchets.
- d'étudier, dans le cadre du développement de la commune prévu dans le Plan Local d'Urbanisme, les extensions ou les renforcements rendus nécessaires pour que lesdits réseaux :
 - répondent aux besoins d'une population en augmentation
 - correspondent à l'aménagement progressif des zones urbaines et des zones à urbaniser.

1. L'alimentation en eau potable et le réseau de défense incendie

1.1 Présentation administrative

Le Syndicat mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux a opté pour la délégation de son service public de l'eau potable par affermage.

Cette délégation est matérialisée par un contrat conclu en mai 2005 avec la SDEI pour une durée de 8 ans et qui lui confère le droit exclusif d'assurer au profit des abonnés, le service de distribution publique d'eau potable à l'intérieur du périmètre affermé.

Ce périmètre concerne les communes suivantes :

ALTHEN LES PALUDS – AUBIGNAN – BEAUMES DE VENISE – BEAUMONT DU VENTOUX – BEDARRIDES – BEDOIN – BLAUVAC – CARPENTRAS – CHATEAUNEUF DU PAPE – CRILLON LE BRAVE – ENTRAIGUES – FLASSAN – LA ROQUE ALRIC – LA ROQUES SUR PERNES – LAFARE – LE BARROUX – LE BEUCET – LE PONTET – LORIOLE DU COMTAT – MALEMORT DU COMTAT – MAZAN – METHAMIS – MODENE – MONTEUX – MORMOIRON – PERNES LES FONTAINES – SORGUES – ST DIDIER – ST HIPPOLYTE LE GRAVERON – ST PIERRE DE VASSOLS – ST SATURNIN LES AVIGNON – SUZETTE – VEDENE – VENASQUE – VILLES SUR AUZON.

Les clauses techniques d'exécution du service sont régies par le règlement du service de l'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux, porté à la connaissance de tous les usagers.

Le fermier est responsable du bon fonctionnement du service qu'il exploite à ses risques et périls. Il dispose du droit d'entretenir tous ouvrages, équipements et canalisations nécessaires au service qu'il exploite conformément aux dispositions réglementaires et aux règles de l'art.

Il s'engage en particulier à fournir une eau conforme aux normes de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins.

Le fermier dispose de l'exclusivité de réalisation des travaux neufs de branchements de nouveaux usagers, selon un bordereau de prix définis et actualisé de façon annuelle.

Le suivi des obligations contractuelles liées au contrat, est réalisé deux fois par an lors d'un comité de pilotage réunissant les deux parties (collectivité et délégataire). Ce comité de pilotage passe en revue la liste des obligations et leur état d'avancement par rapport aux objectifs fixés à travers un document de synthèse et différentes fiches action reprenant le détail de l'activité affermée.

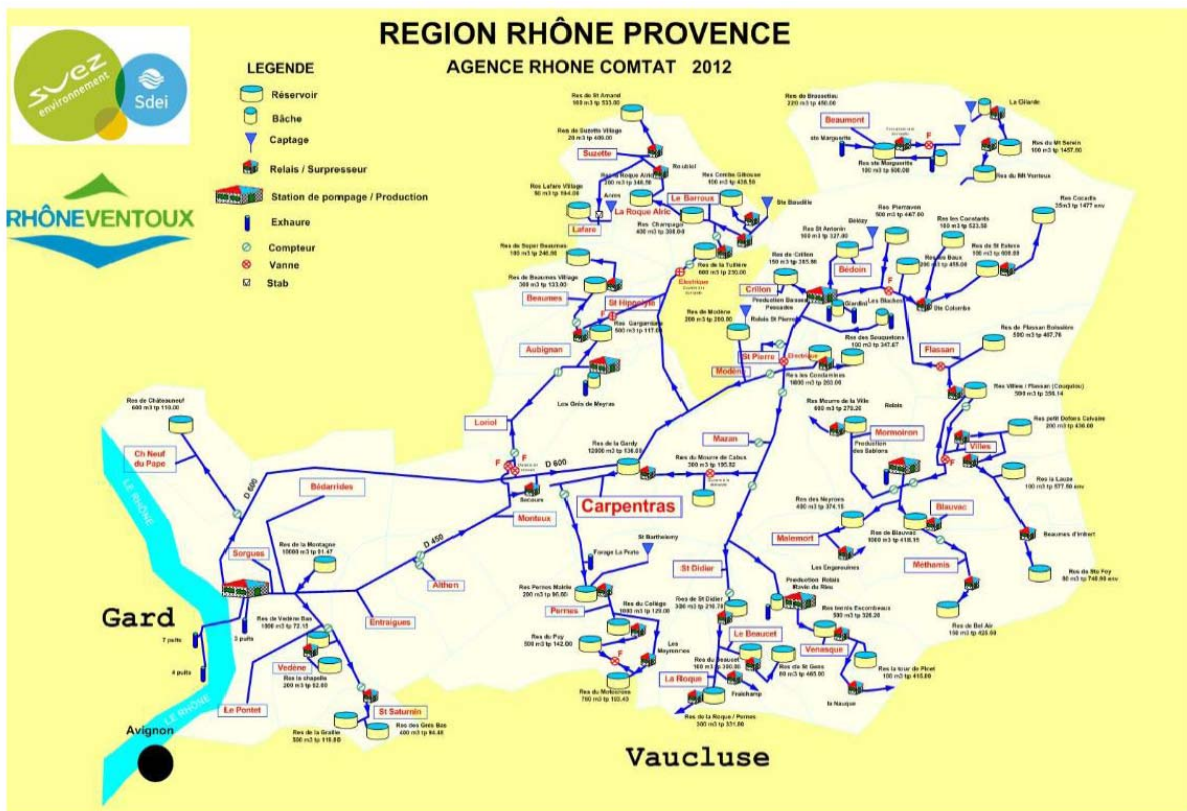
Par ailleurs, les représentants et techniciens des deux parties se réunissent deux fois par mois pour évoquer les sujets d'actualité concernant le service.

D'autre part, le délégataire est convié deux fois par mois à des points de suivi des travaux de la collectivité auxquels participent aussi les maîtres d'oeuvre.

Enfin, le contrat en lui-même fixe un audit à mi-contrat au terme donc de sa quatrième année. Cet audit a été mené en cours d'année 2010. Les conclusions en ont été rendues et présentées à la collectivité au mois de juin 2010. A la suite de cet audit les deux parties ont convenu de la contractualisation de deux avenants d'ajustement des conditions d'exploitation techniques et financières.

Le réseau se divise en trois entités distinctes compte tenu de l'origine de l'eau produite et des étages de pression. On distingue :

- le bas service regroupant les communes de :
ALTHEN LES PALUDS – BEDARRIDES – ENTRAIGUES – LE PONTET – MONTEUX – SORGUES – ST SATURNIN LES AVIGNON – VEDENE
- le moyen service regroupant les communes de :
AUBIGNAN – BEAUMES DE VENISE – CARPENTRAS – CHATEAUNEUF DU PAPE – LA ROQUE ALRIC – LAFARE – LE BARROUX – LE BEUCET – LORIOLE DU COMTAT – PERNES LES FONTAINES – ST HIPPOLYTE LE GRAVERON – SUZETTE
- le haut service regroupant les communes de :
BEAUMONT DU VENTOUX – BEDOIN – BLAUVAC – CRILLON LE BRAVE – FLASSAN – LA ROQUES SUR PERNES – MALEMORT DU COMTAT – MAZAN – METHAMIS – MODENE – MORMOIRON – ST DIDIER – ST PIERRE DE VASSOLS – VENASQUE – VILLES SUR AUZON.



Une population de 152 467 habitants (populations municipales - source INSEE) est ainsi desservie par un réseau d'environ 1600 kms, essentiellement de type semi-rural.

1.2 Production

L'eau produite par le Syndicat provient de diverses ressources: Nappe alluviale du Rhône, captages situés dans diverses communes.

Les différents sites de production, leurs principales caractéristiques et leurs quantités pour l'année 2011 sont récapitulés dans le tableau suivant :

Volumes prélevés par nature de ressources et par ressource (m3) sur 365 jours						
	Nature de la ressource	2009	2010	2011	Variation 2010/2011(%)	DUP sur 365 j
Sorgues - La Jouve	Forage	11 022 603	11 664 988	10 624 102	-9%	25 550 000
Aubignan - Les Grès de Meyras	Forage	580 913	470 337	493 102	5%	547 500
Bédoin - Bélézy	Source	47 232	62 507	29 124	-53%	-
Bédoin - Les Basses Pessades	Forage	616 276	574 944	900 301	57%	2 000 000
Bédoin - Giardini	Forage	732 730	541 605	748 286	38%	
Bédoin - Les Blaches	Forage	64 218	0	30	0%	
Bédoin - Les Crans	Forage	0	0	0	0%	
Lafare - Anrès	Source	30 858	12 141	6 537	-46%	219 000
Pernes - La Prato	Forage	99 504	87 465	115 237	32%	219 000
Pernes - Saint Barthélémy	Source	734 197	530 888	617 942	16%	554 800
Venasque - Ravin de Rieu	Forage	75 888	124 087	92 064	-26%	183 960
Le Barroux - Sainte Baudille	Source	72 560	84 330	66 600	-21%	164 250
Mormoiron - Les Sablons	Forage et source	804 754	661 905	627 737	-5%	584 000
Beaumont - Sainte Marguerite	Forage	0	0	0	0%	122 640
Beaumont - Bout du Monde	Source	32 078	40 357	10 129	-75%	31 390
Beaumont - Vallat du plan	Forage	139 892	72 581	190 841	163%	438 000
Beaumont - Irrigation	Forage	79 878	0	89 447	0%	-
Modène	Source	0	0	12 468	0%	47 450
Total des volumes prélevés		15 133 581	14 928 135	14 623 947	-2,08%	30 661 990

L'alimentation en eau de la commune de Saint Didier est assurée grâce aux systèmes de production basés sur les communes de Bédoin et Sorgues.

1.3 Distribution - Consommation

A ce jour, 14 377 295 m3 sont mis en distribution (en 2011), sont déduits des volumes prélevés les quantités nécessaires pour les lavages d'installation, les surverses et les usages d'irrigation.

Les volumes consommés comptabilisés et donc facturés sont de 9 322 556 m3 en 2011 avec une baisse de 0,54% depuis 2010. Les volumes d'eaux consommées sans comptage s'élèvent à 406 787m3. Ces volumes correspondent à la consommation des poteaux incendies, vol d'eau, casses, purges...

Pour l'année 2011, les volumes de pertes réseaux sont estimés à environ 5 054 739 m3.

Le taux de rendement du réseau est estimé à environ 67,67%, en hausse constante depuis 2009.

Afin d'améliorer ce paramètre important pour l'activité du service, le délégataire a constitué un service dédié spécifique qui travaille sur les points suivants :

- sectorisation et recherche des débits de fuite nocturnes
- recherche de fuites
- recalibrage des compteurs
- diminution du délai de réparation des casses réseau
- aide et conseil à la collectivité pour optimisation de son programme de renouvellement de canalisations.

En ce qui concerne les unités de stockage, celles-ci sont régulièrement nettoyées afin de limiter les contaminations et détecter les éventuelles fragilisations.

D'autre part le concessionnaire a effectué 633 km de recherches de fuites sur l'ensemble du réseau ce qui a permis de détecter 142 fuites dont 76 sur branchements et 66 sur canalisations.

Au total afin de prévenir tout dommage sur le réseau et perte supplémentaires ce sont près de 8999 interventions qui ont été réalisées, 577 branchements ont été réalisés dont 169 en lotissements (-2% par rapport à 2010).

Le syndicat Rhône Ventoux met en oeuvre un programme de renouvellement des conduites d'eau potable avec un programme de travaux qui est mis en oeuvre selon les priorités. Par ailleurs, des objectifs forts ont été inscrits dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage afin d'améliorer significativement le rendement du réseau.

1.4 Le réseau

1.4.1 Le linéaire de réseau

Au 31 décembre 2011, selon les données fournies par le système d'informations géographiques du délégataire, le réseau syndical totalise 1600 km de conduites en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm:

Longueur du réseau de canalisations de distribution d'eau potable - km au 31/12/2011								
Diamètre/ Nature	divers	fonte ductile	fonte grise	fonte type inconnu	inconnu	PE HD	PVC	Total
<=50	0,29	1,12	0,12	4,87	2,11	11,98	32,51	53,01
>50 & <=90	9,80	61,16	12,40	101,04	0,57	9,26	128,71	322,95
>90 & <=100	4,18	359,04	17,12	307,90	1,40	0,13	90,32	780,08
>100 & <=150	4,87	61,73	9,38	85,09	0,18	0,30	24,06	185,61
>150 & <=200	1,81	51,98	5,89	44,18			3,05	106,91
>200 & <=400	1,83	37,31	0,01	47,55	0,00		0,96	87,66
>400	0,79	18,51	18,95	22,20				60,45
INCONNU		0,08	0,00	0,07	7,74		0,13	8,02
Total	23,58	590,92	63,88	612,89	12,01	21,67	279,73	1604,69

Le réseau maillé de desserte de la commune de Saint Didier se compose de plusieurs types de canalisations:

- réseau de desserte: diamètre 32 à 60, fonte et pvc,
- réseau de maillage: diamètre 60 à 94, fonte et pvc,

Au final cela représente près de 25 km de réseaux.

NB: les établissement Reynaud, compte tenu de leur activité industrielle bénéficie d'un raccordement sur le réseau principal d'adduction en diamètre 200.

Sur le territoire de la commune transite une canalisation d'adduction du haut service de \varnothing 125 mm qui alimente le réservoir de Saint Didier et les communes du Beucet et de La Roque sur Pernes.

Les principaux secteurs d'urbanisation issus du POS et envisagés dans le PLU sont desservis par le réseau d'AEP. Des maillages complémentaires privés depuis le réseau collectif et branchements d'opérations d'aménagement sont envisageables afin d'assurer la desserte des zones AU du PLU ou les diverses potentialités en dent creuse.

Les fermes et les habitations non raccordées au réseau d'eau potable disposent en général d'un puits ou d'un forage pour assurer leurs besoins.

1.4.2 Le réservoir et stations relais de pompage

La commune de Saint Didier est dotée d'un réservoir de stockage d'eau potable assorti d'un dispositif de chloration. Il a été réalisé en 1991 et doté d'une capacité de 300m³.

Parallèlement à la mise en place de ce réservoir le syndicat a réalisé en 1991 une station de reprise pompage afin d'assurer l'alimentation des communes du Beucet et de la Roque sur Pernes. Sa capacité est estimée à 74m³/h.

Compte tenu de la topographie ce réseau est complété sur chacune des communes de réservoirs, stations de reprise et surpresseurs.

1.5 La consommation locale

Au 31 décembre 2011, la consommation locale d'eau potable s'établit de la façon suivante:

- population totale desservie y compris les populations estivales: 2552. (population insee 2154)
- nombres d'abonnés environ: 1100
- consommation d'eau 147 110 m³
- consommation moyenne par habitant: 579m³ / an soit 0,15m³ / jour (157l / jour/hab).

Elément de comparaison:

- Loriol du Comtat: 113 601 m³
- Beaumes de Venise: 158 349 m³
- Althen les Paluds : 134 491 m³
- Villes sur Auzon: 83 574 m³

Au vu des éléments de comparaison il est évident que les consommations liées au résidences secondaires ou aux industrie / activités viticoles présentes sur les communes impacte la quantité d'eau consommée.

1.6 La qualité des eaux et du service

1.6.1 La conformité des ressources

Du point de vue de leur état général, les ouvrages de production nécessitent des travaux réguliers. Pour certains d'entre eux, leur exploitation subit des modifications d'ordre qualitative (présence de fer sur les ouvrages d'Aubignan et de manganèse sur celui de Bedoin les Blaches). Une réhabilitation des forages a ainsi été effectuée pour s'affranchir de cette présence de fer.

Concernant Bédoin, des études sont en cours au niveau des forages des Crans et des Blaches. Par ailleurs la station de traitement par charbon actif en cours de finalisation sur le site de la Jouve permettra une réutilisation des ouvrages dont l'exploitation avait été abandonnée pour cause de pollution.

De par leur diversité leur capacité et leur positionnement, les ressources du SRV permettent de satisfaire aux besoins du service de l'eau potable tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il n'y pas eu sur l'année de non-conformité sur les analyses réalisées en ressource / production.

1.6.2 Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée fait en permanence l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant.

Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les prélèvements sont faits par l'Agence Régionale de la Santé et l'exploitant pour assurer un contrôle croisé et régulier.

Qualité de la ressource						
	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements SDEI	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Analyses Bactériologiques	14	0	100%	7	0	100%
Analyses Physico-chimiques	95	0	100%	399	0	100%
TOTAL	109	0	100%	406	0	100%

Qualité de l'eau produite						
	Nombre de prélèvements ARS	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements SDEI	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Analyses Bactériologiques	72	0	100%	24	0	100%
Analyses Physico-chimiques	105	0	100%	81	0	100%
TOTAL	177	0	100%	105	0	100%

En ce qui concerne les principaux points de captage les mesures de protection ont été mises en oeuvre par le syndicat:

- acquisition de terrains
- mises en place de servitudes
- travaux de protection des ouvrages réalisés.

Sur le périmètre du syndicat, l'ensemble des périmètres de protection a été établi.

1.6.3 La satisfaction des usagers

Les délais d'ouverture de branchement maximal à l'eau potable sont fixés à 36h par le délégataire. Compte tenu des efforts fournis, le taux de respect de celui-ci est estimé à 83% en 2011 contre 51% en 2010.

Près de 92% des clients s'estiment satisfaits du service fourni en matière d'AEP et le taux de confiance vis à vis de l'eau du robinet est de 87%.

1.7 L'analyse du patrimoine

LES USINES ET RESERVOIRS

Deux sites majeurs présentent des désordres qui nécessitent des travaux de reprise.

Il s'agit de la station de pompage de la Jouve (dégradation avancée du puisard de pompage et du génie civil dans son ensemble) et de la station de pompage de Bedoin Basses Pessades alimentant la commune de Saint Didier (affaissement et désolidarisation du bâtiment station de pompage par rapport à la bêche de reprise).

Le schéma directeur d'eau potable en cours de finalisation mené par la collectivité permettra de définir un plan d'action priorisé de réhabilitation des ouvrages.

LE RESEAU

L'évolution des besoins fait apparaître des dysfonctionnements ponctuels et des difficultés à satisfaire aux besoins des projets à venir (PLU des communes).

Le développement urbain doit prendre en compte la desserte par le réseau public d'eau potable ainsi que la capacité des ouvrages existants. Pour cela, le syndicat a lancé en 2011 une étude complémentaire à son schéma directeur d'eau potable. Dans ce cadre, l'ensemble des communes a fourni ses perspectives d'urbanisation pour les années futures, ce qui a permis au bureau d'évaluer les besoins futurs en eau potable à long terme (5 à 25 ans).

Cette étude a permis d'examiner la problématique de la ressource sur l'ensemble du périmètre du syndicat et d'étudier les possibilités de ressources complémentaires pertinentes. Le programme de travaux chiffré et hiérarchisé selon la nature du problème ainsi que le phasage des investissements à réaliser sont en cours de finalisation.

1.8 Perspectives

CONCERNANT LA RESSOURCE

L'année 2011 s'est caractérisée par une stabilité de la piézométrie des nappes phréatiques.

Il n'y a pas eu en cours d'année de problématique de disponibilité de la ressource ni de restriction de distribution.

Les ressources exploitées actuellement nécessitent un audit approfondi afin d'en définir l'état actuel et les possibles évolutions pour les années à venir. Un programme prévisionnel a été établi par la collectivité en concertation avec le délégataire et les études sont en cours.

Particulièrement :

- sur la zone de captage de l'île de la Motte sur lequel 3 ouvrages sont à l'arrêt (1-5-6) car éboulés et ensablés.
- sur le forage des Blaches à Bedoin pollution au manganèse

Le syndicat a lancé en 2011 la construction de son usine de traitement au Charbon Actif en Grain sur le site de la Jouve à Sorgues. Cette usine a été mise en route courant 2012.

Cette usine a une capacité de traitement des eaux brutes de 2 300 m³/h selon un procédé d'adsorption des molécules sur charbon actif. L'objectif étant d'assurer la conformité des eaux produites au regard des pollutions futures éventuelles.

CONCERNANT LA DISTRIBUTION

Afin de pouvoir répondre aux demandes d'urbanisation des communes, le syndicat a lancé fin 2011 une révision de son schéma directeur.

L'objectif étant de définir les zones de saturation du réseau et de définir les aménagements nécessaires à réaliser en vue d'assurer la desserte en eau potable des nouvelles urbanisations.

Au cours de l'année, trois casses majeures de conduite ont été réparées (transfert moyen service DN 600 mm à hauteur de Bédarrides, DN 450 distribution à Carpentras, DN 300 distribution à Sorgues). Le tronçon DN 450 renouvelé a fait l'objet d'une qui va se poursuivre sur le tronçon restant.

1.9 Impact du projet urbain sur le réseau

A court terme, le projet urbain de la commune ne nécessite pas de renfort et d'extension du réseau à la charge de la commune. Des extensions privées dans le cadre des opérations d'aménagement prévues dans le règlement seront réalisées par les porteurs de projet selon les règles de l'art et en adéquation avec le délégataire.

En ce qui concerne la production et les volumes générés par la croissance de population, il est important de noter que les volumes de ressources sur les différents sites de prélèvement sont largement inférieurs à la capacité de production. L'augmentation de population envisagée dans le PLU ne devrait pas avoir d'incidence sur la production.

D'autre part suite à la mise en œuvre d'indicateur de performance, des facteurs de pertes ont été mis en avant. Des campagnes de travaux visant à améliorer le réseau sont en cours et permettront de diminuer les volumes de production à population constante et absorber les croissances de population à l'avenir.

1.10 Réseau défense incendie

Le centre village ainsi que la quasi totalité du quartier des Garrigues sont équipés de poteau ou bouches incendie disposés sur le réseau d'alimentation en eau potable conformes aux normes de sécurité.

Seule une partie du tissu périurbain situé route de Pernes les Fontaines, chemin Fond et les constructions isolées au cœur de la zone agricole ne sont pas desservies.

La commune s'engage dans le cadre de la mise en œuvre du PLU à assurer une desserte de ces secteurs.

En ce qui concerne les zones AU:

- zone 1AUaf3: desservie par la DECI, qu'il conviendra de compléter le cas échéant au cœur de l'opération.
- zone 1AUb: zone non desservie, canalisation AEP à proximité, poteau à prévoir.
- zone 1AUc: desservie par la DECI, qu'il conviendra de compléter au cœur de l'opération
- zone 1AUdf1: ZUD, DECI à compléter

La commune prévoit l'implantation des équipements de défense incendie nécessaire au cours du 1er semestre 2014, en lien avec la desserte de la station d'épuration située de l'autre coté de la RD 39, afin de conserver le caractère opérationnel de la zone 1AUdf1.

- zone 2AUef1: ZUD, DECI à compéter.

Il est rappelé que le réseau public d'eau potable n'a pas vocation à assurer la défense incendie. Si celle-ci ne peut être prévue par le biais du réseau ou si elle risque de pénaliser les usagers du service de l'eau potable, la commune et les propriétaires concernés devront mettre en oeuvre des solutions alternatives approuvées par les services gestionnaires.

2. Collecte et gestion des ordures ménagères

2.1 Les ordures ménagères

La compétence a été transférée à la communauté d'agglomération qui l'exerce en régie.

2.1.1 La collecte :

Les ordures ménagères sont collectées via des bacs collectifs de 660 litres. 243 unités sont dispatchées sur le territoire communal et permettent une collecte complète.

Celle-ci est assurée de façon dissociée :

- 5 fois par semaine sur le cours – circuit couplé avec d'autres communes
- 3 fois par semaine pour le reste de la commune – circuit spécifique à la commune.

2.1.2 Les dysfonctionnements rencontrés :

Peu de dysfonctionnements sont rencontrés au niveau de la commune. Le seul évènement récurrent concerne la salle polyvalente pour laquelle le problème n'a pas été qualifié à ce jour : pas assez de bacs ou concentration trop importante au même endroit).

2.2 Le tri sélectif

La COVE a mis en place au niveau de la communauté de commune une Unité de prétraitement mécanique et de stabilisation biologique (Uptmsb). Celle-ci permet d'effectuer un tri sélectif des déchets afin de faciliter le retraitement et la valorisation des déchets.

Mise en service le 1er avril 2003, elle a permis le traitement de 25 907 tonnes d'ordures ménagères. L'unité a reçu 20,33 tonnes de déchets industriels banaux provenant des artisans des communes de la COVE.

L'intérêt et l'originalité de l'unité de Loriol-du-Comtat résident dans le groupement sur un même site, et pour une même installation de trois procédés habituellement développés séparément : tri mécanique, stabilisation biologique, table de tri manuel.

Fiche technique :

Capacité de traitement : 30 000 tonnes
Exploitation : Société Bio-Ventoux
Coût de fonctionnement : 25,61 €/T soit 10,15 €/hab.
Tonnage réceptionné : 26 409 tonnes
Tonnage matières valorisées : 1 619 tonnes

Cette démarche de tri sélectif est complétée par un système de Point d'apport volontaire et de déchèterie.

2.3 Les PAV et déchetteries :

En complément des équipements précités, la COVE a mis en place un réseau de points proprement répartis sur les 25 communes ainsi que des colonnes de récupération isolées. Le nombre de colonnes de collecte sélective est ainsi égal à près de 415 unités soit une moyenne de 16,6 colonnes par commune sur l'ensemble de la Cove. 2 650 tonnes de déchets triés y ont été collectées.

D'autre part le réseau de PAV est complété par un dispositif de déchetteries :

- Caromb

Créée en 1994, la déchetterie a collecté 8 447 tonnes de déchets triés.

Coût de fonctionnement : 51,88 € à la tonne ; 6,58 €/habitant

- Aubignan

Créée en 1999, la déchetterie a collecté 5 022 tonnes de déchets triés.

Coût de fonctionnement : 59,69 € à la tonne ; 4,51 €/habitant

- Malaucène

Devenue intercommunale en 2003 après l'adhésion de Malaucène, la déchetterie a reçu 1 088 tonnes de déchets.

Coût de fonctionnement : 83,31 € à la tonne ; 1,37 €/habitant

- Mini-déchetterie de Bédoin

Équipement intermédiaire créé en 2002, la mini-déchetterie a permis la collecte de 128 tonnes de déchets.

- Mini-déchetterie de Vacqueyras

Équipement intermédiaire créé en 2002, la mini-déchetterie a permis la collecte de 16 tonnes de déchets.

- Mini-déchetterie de Venasque

2.4 Les équipements complémentaires :

- Le centre de compostage :

Mise en service en 1999 afin d'assurer la valorisation des déchets végétaux collectés dans les communes membres par leur transformation en compost.

Fiche technique :

Capacité de traitement : 24 000 m³
Surface : 7 600 m²
Exploitation : Veolia-ValSud
Commercialisation compost : Sède Environnement
Coût de fonctionnement : 37,72 €/tonne ; 3,63 €/habitant
Tonnes déchets verts réceptionnés : 5 681

- Centre d'enfouissement technique à Caromb.

Installation de traitement des déchets opérationnelle depuis 1994, ce CET de classe III a accueilli 5 222 tonnes.

2.5 Impact du projet urbain sur le réseau

Le projet de PLU n'a pas pour objectif d'agrandir la tâche urbaine communale et donc n'impactera pas le nombre de tournée prévues sur la commune.

Bien évidemment le tonnage d'Ordures ménagères devra être envisagé à la hausse.

La commune en partenariat avec la Cove devra être vigilante à la saturation éventuelle de certains PAV et envisager éventuellement de les renforcer.

3. Le réseau d'assainissement des eaux usées

Données issues du schéma directeur d'assainissement mis à jour en 2010.

La commune de Saint Didier possède en réseau d'assainissement permettant de collecter les eaux usées du village, du quartier des Garrigues et d'une partie des effluents issus de l'urbanisation diffuse, route de Venasque.

3.1 Le syndicat compétent et son délégataire

Le syndicat Rhône Ventoux précédemment cité assure également la compétence « Assainissement » pour le compte de certaines de ces communes, dont la commune de Saint Didier.

En 2005, le syndicat a fait le choix de confier, pour une durée de 8 ans, la gestion de son service d'assainissement collectif à la société SDEI. Le syndicat souhaite lancer un programme de travaux sur la commune afin d'étendre mais surtout d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de celle-ci (réduction des eaux claires parasites, station d'épuration...).

C'est dans ce cadre que le Syndicat Rhône Ventoux a mis en route la révision du schéma directeur d'assainissement aboutie en 2010.

Le réseau d'assainissement de la commune du Beucet est raccordé au réseau d'assainissement de Saint Didier et de ce fait, les effluents issus du Beucet sont traités par la station d'épuration de Saint Didier.

3.2 Scénario envisagé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement

Dans le cadre des perspectives de développement qu'a envisagé le syndicat, la population de Saint Didier est estimée à environ 2526 habitants en 2023, ce qui est conforme aux objectifs de croissance du PLU.

Il est envisagé une population de 390 habitants en 2023 pour la commune du Beucet (0,4% par an).

Pour la commune de Saint Didier et du Beucet sont recensés:

- Saint Didier: 897 abonnés pour 2153 équivalents théoriques
- Le Beucet: 88 abonnés pour 211 équivalents théoriques.

3.2.1 Etat des lieux du réseau d'assainissement et de la STEP en vigueur:

Les principales caractéristiques du réseau communal existant en 2008 sont les suivantes :

- Diamètre du collecteur compris entre 200 et 500 mm en PVC ou fibrociment,
- Type de réseau : séparatif,
- Linéaire de réseau sur la commune de Saint Didier: 16 085 ml dont 930 ml de refoulement,
- Linéaire de réseau sur la commune du Beucet: 3 360 ml gravitaire
- Postes de refoulement : 4 dont 1 privé,
- Surverse, trop plein : 1.
- Nombre d'usagers: 940 + 103 au Beucet.

La station d'épuration communale avait une capacité de 3 000 EH en charge hydraulique et 2700 EH théoriques en charge polluante.

Les caractéristiques principales des ouvrages sont les suivantes :

- Mise en service : en 1973 capacité de 1 500 EH et extension en 1991 à 3 000 EH,
- Type de station : boues activées à aération prolongée,
- Traitement des boues : évacuation sur une plate-forme de compostage (Terre de Provence).

Compte tenu :

- de la charge importante qui arrive à la station d'épuration,
- de l'âge et de l'état général des ouvrages
- des prévisions de développement démographique et des perspectives d'urbanisation de la commune
- du raccordement de la cave vinicole sur la station d'épuration communale
- de l'unité de traitement qui fonctionne à son optimum
- du rejet de boues dans le milieu récepteur

Il est apparu essentiel de procéder à la mise en place d'une unité de traitement de capacité et de nature compatible avec les caractéristiques des eaux usées produits (actuelles et futures) et des objectifs de réduction de flux polluants imposés.

Aussi, une nouvelle STEP a été construite sur la commune et mise en service en décembre 2011.

Cette nouvelle STEP grâce au système retenu « à membrane », répond aux nouvelles normes européennes comme aux besoins futurs de Saint Didier, du Beucet et du quartier saint Philippe à Pernes.

Cette nouvelle station permet d'éviter les pollutions accidentelles du ravin du Barbara et de la Nesque. En effet la DBO (pollution carbonée) sera inférieure à 5mg/l, alors que les normes exigées par la police de l'eau sont de 12mg. La station actuelle enregistrant des valeurs de l'ordre de 25mg/l.

Celle-ci est implantée à proximité immédiate de l'ancienne station d'épuration. Cet emplacement a l'avantage de permettre une évacuation des eaux usées de manière gravitaire et d'assurer un exutoire auprès d'un cours d'eau pérenne.

Elle est dimensionnée de façon à accueillir près de 4200 équivalents habitants, ce qui permet d'accueillir les effluents issus :

- De la population actuelle, (25620 (équivalents habitants)
- De l'augmentation de population dans les 20 ans à venir (+1.3% par an), (800 équivalents habitants)
- De la cave coopérative La Courtoise (700 équivalents habitants)

Cette station est au final plus compétitive mais également mieux intégrée visuellement et génère moins de nuisances olfactives.



3.2.2 Les travaux récents sur le réseau d'assainissement:

Route du Beaucet et de Venasque

Les fontaines des villages de Saint Didier et du Beaucet présentent une eau de qualité médiocre, qui pourrait provenir de problèmes d'étanchéité du réseau d'assainissement entre les communes de Saint Didier et du Beaucet, route de Venasque ainsi que CD 29 et CD 38. De plus, une récente étude a démontré une forte intrusion d'eaux claires parasites sur ce secteur, qui confirmerait les problèmes d'étanchéité du réseau.

Le syndicat Rhône Ventoux a demandé une inspection vidéo (réalisée par VEOLIA Propreté, en juillet 2008) du réseau d'assainissement sur le chemin du Beaucet (CD n° 39) et la route de Venasque (CD n° 28), 3100 ml de réseau sont concernés.

L'inspection vidéo a relevé 153 anomalies sur les 3100 ml de réseau.

Les objectifs des travaux sont les suivants :

- rétablir la structure du réseau d'assainissement sur l'ensemble des tronçons présentant des défauts structurels,
- réduire les entrées d'eaux claires parasites permanentes dans le réseau d'assainissement par chemisage continu (réseau, regards et branchements)

Reprise de réseaux afin de réduire les entrées d'eaux claires parasites

Les tronçons ne faisant pas l'objet d'anomalies structurelles importantes (flashes ou casses) le choix d'une réhabilitation sans tranchée a été retenu (chemisage continu par la mise en place d'une gaine structurante).

Suite à de nombreux défauts apparus lors de travaux de réhabilitation ponctuelle, il a été préconisé de retenir la mise en place de gaine structurante de regard à regard et non plus sur de petites portions.

- Chemin de Nice :

Fourniture et pose d'une gaine structurante (240ml)

Gaine structurante pour branchement particulier (1unité)

- Route de Pernes:

Fourniture et pose d'une gaines structurante (65ml)

- Avenue des garrigues

Reprise de regard

- Chemin Neuf:

Fourniture et pose d'une gaine structurante (60ml)

- Impasse de la rivière

Fourniture et pose d'une gaine structurante (20ml)

3.2.3 Les extensions récentes ou à venir du réseau d'assainissement:

Quartier le Souvaire : chemin Saint Geniez

Dans le cadre du projet de raccordement au réseau d'assainissement du Quartier le Souvaire, des travaux ont été réalisés sur le chemin de Saint Geniez.

Ces travaux comprennent :

- la fourniture et la mise en place d'une canalisation gravitaire de diamètre 200 mm sur 115 ml :
 - posé avec une pente minimale de 0.005 m/m.
 - le fil d'eau est situé en moyenne à -1,30 m par rapport au terrain naturel.
 - le tracé de la canalisation impose la mise en place de trois regards circulaires béton diamètre 1000.
 - 3 branchements
 - la fourniture, la pose, les raccordements et la mise en service d'un poste de refoulement de 50 Eq/h à l'angle de la parcelle 255
 - la fourniture et la mise en place d'une canalisation de refoulement de 53/63 mm sur 270 ml.

Quartier les Garrigues et Saint Philippe (commune de Pernes les Fontaines)

Lors du schéma directeur initial, le quartier des Garrigues Nord Ouest a été classé en assainissement collectif sur la carte du zonage.

Parallèlement, le quartier Saint Philippe à Pernes les Fontaines situé en limite ouest du quartier des Garrigues est également prévu en assainissement collectif par son schéma directeur.

C'est pourquoi, un raccordement de ces deux quartiers a été élaboré avec un raccordement sur la station d'épuration de Saint Didier.

Le tracé du réseau d'assainissement permet de raccorder gravitairement 150 habitations sur les quartiers des Garrigues (commune de Saint Didier) et Saint Philippe (commune de Pernes les Fontaines) et de supprimer les 2 postes de relevage existants quartier les Garrigues sur la commune de Saint Didier.

Les travaux ont donc permis:

- la fourniture et la mise en place d'une canalisation gravitaire PVC CR8 Ø200 sur environ 5710 ml
- la fourniture et mise en place d'un poste de refoulement pour 580 EH et d'une canalisation de refoulement PVC pression 16 bars Ø75 sur environ 435 ml
- la fourniture et la mise en place d'un poste de refoulement pour 180 EH et d'une canalisation de refoulement PVC pression 16 bars Ø75 sur environ 300 ml
- la création de 150 branchements.

Quartier Tourrasse:

Dans le schéma directeur d'assainissement il a été réalisé une extension du réseau d'assainissement afin de desservir le quartier de Tourrasse, le raccordement au réseau sera réalisé via une PVR (participation voirie réseaux) en fonction de l'ouverture des terrains à l'urbanisation.

Dans le cadre d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la zone AU du quartier Tourrasse sera également soumise à une PVR pour une longueur de réseau de 120ml de canalisation gravitaire.

3.2.4 La tarification

Pour 2011

Tarifs au 1 ^{er} janvier de l'année		
	2011	2012
Part fixe (€HT/an/abonné)	27.46	107.62
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.576	2.286
Facture calculée pour une consommation de 120 m ³ , pour la part assainissement collectif seul (€ TTC)	228.53	408.73
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1.904	3.406

3.2.5 La qualité du service

Le fermier a enregistré 1019 contacts clientèles pour 125 réclamations :

- 204 pour la thématique abonnement
- 158 pour la thématique relève
- 103 pour la thématique facturation
- 17 pour la thématique qualité
- 138 pour la thématique distribution
- 32 pour la thématique assainissement
- 42 autres contacts.

Le fonctionnement du réseau :

Afin d'assurer un fonctionnement optimal du réseau, le fermier assure un curage préventif des collecteurs : 2070 mètres en 2009.

Lorsque des dysfonctionnements apparaissent, une intervention curative s'impose : 26 interventions pour 200 mètres environ en 2009.

3.3 Les conséquences du projet urbain sur le réseau:

Compte tenu du projet urbain mis en œuvre par la commune et des caractéristiques du réseau, celui-ci sera tout à fait à même de recevoir les effluents générés par le projet urbain tant au niveau du calibrage des réseaux que des capacités des stations d'épuration. Grâce aux travaux visés ci-avant; l'ensemble des zones U et AU pourront être raccordés aux réseaux.

NB : le schéma directeur a été révisé en 2010. Le zonage d'assainissement a été mis à jour en fonction du projet urbain urbain du PLU et porté à l'enquête publique simultanément.

4. L'assainissement non collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée le 30 décembre 2006 a pour objectif premier la préservation de la ressource en eau, déclarée comme d'utilité publique.

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, cette volonté se traduit par un traitement des eaux usées dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement et la santé publique dans le but de protéger les ressources en eau et les nappes phréatiques.

C'est pourquoi, la diminution des rejets diffus dans le milieu naturel passe par la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif non-conformes à la réglementation ou présentant des dysfonctionnements.

Il est notamment primordial de supprimer tous les rejets directs dans les cours d'eau ou dans les sols (avec ou sans prétraitement).

L'ensemble de l'application des obligations définies par les différents textes de loi revient à un service dénommé Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il est précisé que cette compétence ne concerne que les eaux usées domestiques. Pour les effluents industriels, les installations sont validées et suivies par les services de l'Etat compétents (DDEA, DSV...).

Dans certains cas, la DDASS peut être sollicitée pour des dérogations préfectorales ou pour avis complémentaire, uniquement sur demande du service public en charge de l'instruction préalable des dossiers.

Le service public d'assainissement non collectif donne lieu à des redevances, mises à la charge des usagers, qui doivent permettre d'assurer son fonctionnement.

Pour la commune de Saint Didier, c'est le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux qui exerce les compétences obligatoires du SPANC. Le service afférent a été créé le 1er octobre 2003, sous forme d'une Régie, et a adopté son règlement de service ainsi que le montant des redevances.

Missions : installations existantes

Une opération de diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communale a été réalisée fin 2006 et 2007.

Dans ce cadre, 3 courriers ont été adressés aux usagers pour les informer du déroulement du diagnostic et des obligations réglementaires.

Il faut toutefois préciser qu'en cours de cette opération la Loi sur l'Eau du 30 Décembre 2006 a repoussé les dates butoirs à fin 2012 pour la réalisation des diagnostics et à 2016 pour la réalisation des travaux de réhabilitation.

Dans ce contexte, un certain nombre de particuliers ont alors choisi d'attendre.

Nombre estimé de dispositifs existants en janvier 2009 : 73 ANC

Nombre de contrôles à ce jour par type de contrôle :

Type de contrôle	Nombre de contrôle
Contrôle de conception	11
Contrôle de réalisation	6
Contrôle de diagnostic	37

Missions : installations neuves ou réhabilitées

Pour toute mise en place ou réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, une étude de sol à la parcelle sera demandée au propriétaire puisque les éléments techniques

sont indispensables pour définir le type de filière adaptée à la nature du sol et son dimensionnement.

5. Collecte et gestion des eaux pluviales

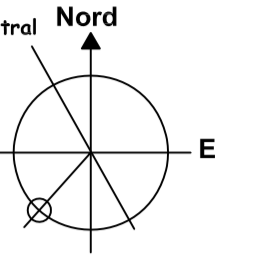
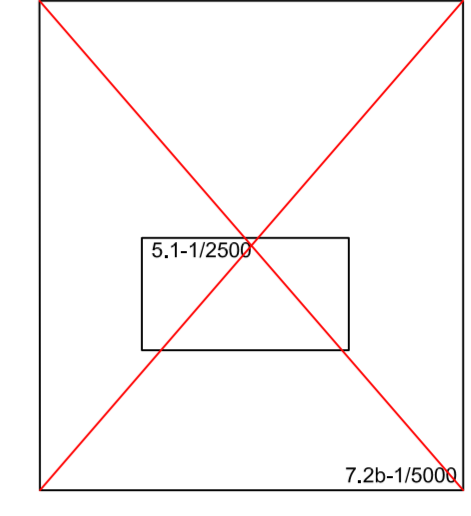
Les eaux pluviales font l'objet d'une étude spécifique à laquelle il convient de se reporter afin de prendre en compte:

- la réglementation en vigueur
- les réseaux existants sur la commune
- les projets d'extension du réseau communal.

NB: des dispositions spécifiques sont adossées en annexe 5 du règlement afin d'assurer la gestion des eaux pluviales dans le cadre du PLU.

Plan Local d'Urbanisme

**7.2b Plan d'adduction d'eau potable et
DFCI**
Ensemble du territoire - 1/2 500





Elaboration	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation
	24/11/09	28/03/2013	28/08/2013	12/12/2013

0 50 125 250 m

Bureau d'urbanisme et d'architecture Michel LACROIX
Place de la Poste - 30131 PILLIAT
Tel : 04 90 26 29 35 Fax : 04 90 26 20 76

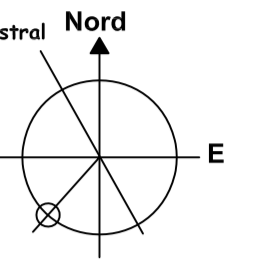
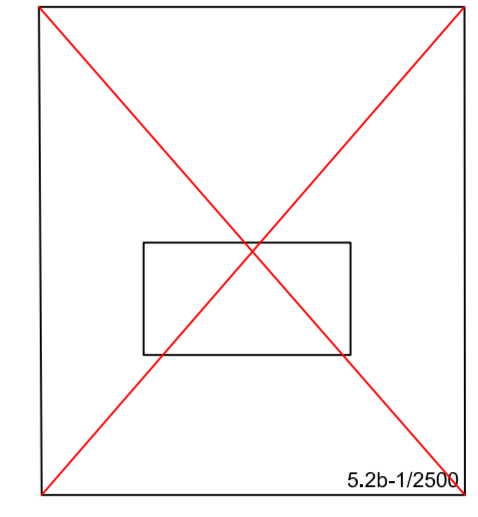
Origine DGI - Droit de l'Etat révisés

LEGENDE

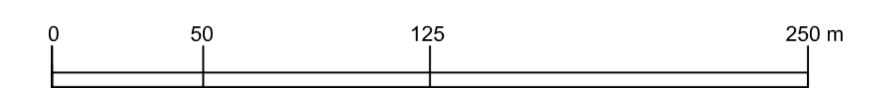
-  Réseau AEP
-  Localisation des poteaux incendie et rayon d'action
rayon d'action 150m en milieu urbain
rayon d'action 300m en milieu agricole ou naturel

Plan Local d'Urbanisme

7.2c Plan d'assainissement des eaux usées Ensemble du territoire - 1/2500 ème






Elaboration	Prescription	Arrêt	Mise à l'enquête	Approbation
	24/11/09	28/03/2013	28/08/2013	12/12/2013



Atelier d'urbanisme et d'architecture Michel LACROZE
Place de la Poste 30131 PIGNAT
tel : 04 90 26 30 35 fax : 04 90 26 30 76 Origine DCE - Droit de PEI et réservés

LEGENDE

-  Réseau d'assainissement des eaux usées
-  Réseau d'assainissement des eaux usées refoulement
-  STEP Existante

Nouvelle STEP

